



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 décembre 2023

Intempéries en Valais **Situation particulière et recommandations à la population**

Suite aux intempéries persistantes de ces derniers jours, la situation sur l'ensemble du territoire cantonal est actuellement critique, notamment en ce qui concerne le réseau routier. En raison des pluies abondantes, les sols sont saturés d'eau et la situation géologique est instable. Plusieurs éboulements et chutes de pierres ont eu lieu, coupant la circulation sur certains tronçons. Des précipitations importantes sont encore attendues dans la soirée et la pluie ne devrait pas cesser avant jeudi. L'Organe cantonal de conduite recommande de se tenir éloigné des cours d'eau (même des lits de ruisseaux), de se limiter aux déplacements nécessaires, d'éviter les routes forestières et les allées bordées d'arbres, de circuler avec une prudence accrue sur le réseau routier, d'éviter les caves et les garages souterrains en cas d'inondation et de ne pas rouler en voiture ou à vélo sur des routes inondées. Au vu de l'évolution attendue de la situation qui pourrait se dégrader au fil des heures et afin de pouvoir agir rapidement en cas de besoin, le Conseil d'Etat a décidé de déclarer la situation particulière. De plus amples informations seront fournies lors d'un point de presse organisé à 16h00 à la Salle de presse de l'Etat du Valais, Avenue de France 71, 1950 Sion.

Des pluies abondantes sont tombées sur le canton au cours des dernières heures. Dans certaines régions, comme le Bas-Valais ou celle du Sanetsch, il est tombé environ 100 millimètres de pluie sur les 24 dernières heures et une deuxième vague importante de pluie est attendue pour la soirée. Les pluies ne devraient pas cesser avant jeudi. Un événement météorologique d'une telle ampleur est considéré comme rare à très rare en cette période de l'année de par son intensité et sa durée. Ces fortes précipitations, auxquelles s'ajoute la fonte de la neige accumulée, rendent les sols saturés d'eau et provoquent une instabilité géologique, notamment le long des axes routiers. Elles pourraient également provoquer des débordements de cours d'eau. Des éboulements, des glissements de terrain ainsi que des chutes de pierres ont eu lieu dans tout le canton. Le réseau routier est particulièrement affecté par ces intempéries et plusieurs tronçons sont actuellement fermés à la circulation. L'organe cantonal de conduite (OCC) recommande donc de circuler avec une prudence accrue sur les routes et de limiter ses déplacements au nécessaire. Il recommande également de se tenir éloigné des cours d'eau (même des lits de ruisseaux), d'éviter les routes forestières et les allées bordées d'arbres, d'éviter les caves et les garages souterrains en cas d'inondation et de ne pas rouler en voiture ou à vélo sur des routes inondées.

Au vu de l'évolution attendue de la situation et afin de pouvoir agir rapidement en cas de besoin, le Conseil d'Etat a décidé de déclarer la situation particulière et de déléguer la subordination de l'OCC au chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, Frédéric Favre. La situation particulière permet de concentrer plusieurs moyens d'intervention, en sus des moyens ordinaires, et de mettre sur pied les organes de conduite dans les plus brefs délais.

De plus amples informations seront fournies lors d'un point de presse organisé à 16h00 à la Salle de presse de l'Etat du Valais, Avenue de France 71, 1950 Sion.

